

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

TBT/Notif.87.38
9 avril 1987

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: PHILIPPINES
2. Organisme responsable: Office de normalisation des produits, Département du commerce et de l'industrie
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 , 2.6.1 , 7.3.2 , 7.4.1 , autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Oxygène pour emploi thérapeutique
5. Intitulé: Spécification technique concernant l'oxygène pour emploi thérapeutique conditionné en bouteilles
6. Teneur: Cette norme définit les spécifications de l'oxygène pour emploi thérapeutique conditionné en bouteilles, y compris les méthodes d'échantillonnage et d'essai et les prescriptions en matière de marquage et d'étiquetage.
7. Objectif et justification: Protection du consommateur
8. Documents pertinents: SAO 449-1981 - Spécification technique des Philippines concernant l'oxygène. Pharmacopée des Etats-Unis (USP XVIII, 1970).
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: Quinze jours après publication au Journal officiel
10. Date limite pour la présentation des observations: 31 mai 1987
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information ou adresse d'un autre organisme:
En anglais seulement.